

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Aberdeen Standard SICAV I - European Convertibles Bond Fund A Acc EUR - LU1646952041

Un compartiment de Aberdeen Standard SICAV I qui est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est la Société de gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Générer des revenus et des plus-values en investissant principalement dans des titres convertibles (qui sont généralement des obligations convertibles en actions ordinaires) d'émetteurs domiciliés en Europe, ou dans des obligations convertibles qui sont convertis en titres d'émetteurs domiciliés en Europe ou dans des titres convertibles cotés sur une Bourse européenne. Le Fonds poursuivra cet objectif en investissant ses actifs dans des obligations convertibles, des notes convertibles, des obligations à options et des titres similaires assortis de droits d'option d'émetteurs publics, semi-publics et privés domiciliés en Europe. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % d'actions de capital, directement ou indirectement, au moyen de dérivés.

Nous pouvons utiliser des techniques d'investissement (y compris les produits dérivés) visant à protéger et accroître la valeur du Fonds et à gérer les risques du Fonds. Les produits dérivés, tels que les contrats à terme, les options et les swaps, sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs. En d'autres termes, ils « dérivent » leur cours à partir d'un autre actif. Ils peuvent générer des rendements quand les cours des actions et/ou les indices chutent.

Recommandation: Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cinq ans.

Le Fonds est géré activement dans le cadre de son objectif et n'est pas limité par un indice de référence.

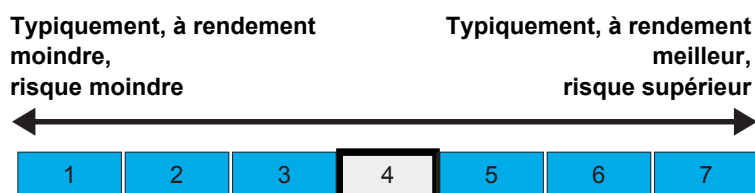
En règle générale, vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds tout jour ouvré au Luxembourg jusqu'à 13h00 CET. Veuillez consulter le site www.aberdeenstandard.com pour connaître les jours fermés aux transactions.

Les revenus provenant des investissements dans le Fonds seront capitalisés dans la valeur de vos actions.

Des informations complémentaires sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds sont disponibles dans le Prospectus du Fonds.

Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.



- Ce Fonds est classé en catégorie 4 parce que les fonds de ce type ont connu des hausses et des baisses moyennes de leur valeur, dans le passé.
- Veuillez noter que même la catégorie de risque la plus basse peut vous faire perdre de l'argent et que des circonstances de marché extrêmes peuvent vous occasionner des pertes sévères dans tous les cas. L'indicateur ne prend pas en compte les risques suivants d'investissement dans ce Fonds:
 - Les obligations sont affectées par les changements des taux d'intérêts, l'inflation et une baisse de la solvabilité de l'émetteur de l'obligation. Le portefeuille du Fonds peut être considérablement exposé aux obligations qui reçoivent généralement une notation plus faible. Les obligations qui produisent d'habitude un niveau de revenus plus élevé comportent également un risque accru élevé puisqu'il est possible que les émetteurs ne soient pas en mesure de verser les revenus des obligations comme promis ou ne parviennent pas à rembourser le montant du capital utilisé pour acheter l'obligation. Lorsqu'un marché obligataire comporte un faible nombre d'acheteurs et/ou un nombre élevé de vendeurs, il peut être plus difficile de vendre des obligations particulières à un prix anticipé et/ou dans un délai raisonnable.
 - Les obligations convertibles sont des titres hybrides entre une dette et les fonds propres, qui, en principe, permettent aux titulaires de convertir leur participation en obligations en actions de la société émettrice à une date future déterminée. L'investissement dans les convertibles entraînera une plus grande volatilité que les investissements obligataires effectués dans les obligations classiques. Celui-ci sera assorti d'un risque plus élevé de perte en capital, compensé par un potentiel de rendements supérieurs.
 - Le Fonds peut utiliser des produits dérivés afin d'atteindre les objectifs d'investissement ou se protéger contre les variations des cours et des devises. Ceci peut entraîner des pertes ou des gains qui sont supérieurs aux montants initialement investis.
 - Les obligations convertibles contingentes peuvent être converties automatiquement en actions ou être l'objet d'une réduction de valeur si la solidité financière de l'émetteur diminue d'une manière déterminée. Cela peut aboutir à des pertes substantielles ou totales de la valeur de l'obligation.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

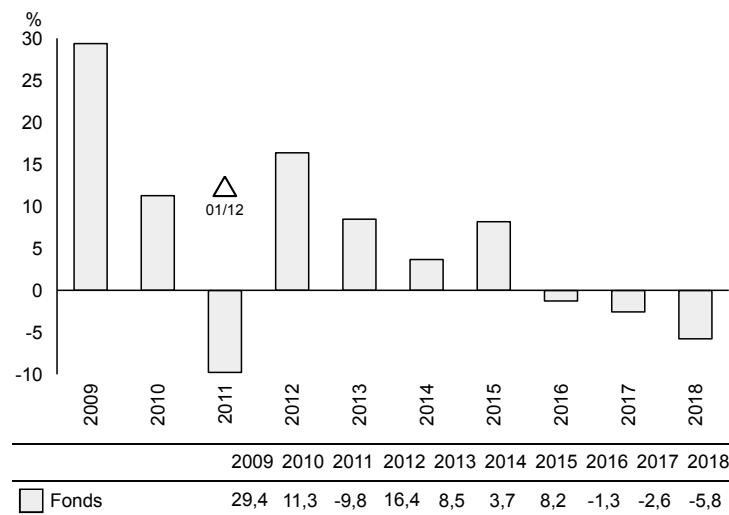
Frais courants	1,39%
----------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 1,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Une estimation est utilisée dans le but de fournir le montant qui sera très probablement facturé. Le rapport annuel des OPCVM pour chaque exercice inclura les détails concernant les frais appliqués exacts.
- Quant aux frais d'entrée, ces frais peuvent également être appliqués aux échanges.
- Quant aux frais de transfert, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être appliqué d'après les conditions du Prospectus. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais : vous devriez en parler à votre conseiller financier. Pour de plus amples informations à propos des frais, veuillez consulter le Prospectus du Fonds. Le chiffre représente les frais courants au 31/12/2018.

Performances passées



Source : la société FE 2019

- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 08/12/2017.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 08/12/2017.
- Les performances sont calculées en EUR.
- Δ Avant cette date, le Fonds présentait des caractéristiques différentes.
- Les performances se fondent sur la valeur nette de l'actif du Fonds à la fin de chaque année, déduction faite des frais annuels à l'exception de tous frais initiaux.
- La performance antérieure à la date de lancement est égal à la performance du Aberdeen Global II - European Convertibles Bond Fund A-2 EUR Acc LU0513460179 qui a fusionné avec cette catégorie d'action en date du 08/12/2017.

Informations pratiques

- Ce document décrit seulement une catégorie d'actions et d'autres catégories d'actions sont disponibles. Les investisseurs peuvent transférer leur investissement dans un autre compartiment de Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le Prospectus du Fonds pour obtenir des informations complémentaires. Des informations complémentaires sont disponibles gratuitement à propos du Fonds, y compris son Prospectus* et les derniers rapports annuels et semestriels**, auprès de Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. ('ASI Lux'), 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone: (+352) 46 40 10 820 Courriel: aberdeen.global@aberdeenstandard.com. D'autres informations pratiques, y compris les valeurs liquidatives actuelles des actions pour le Fonds, sont disponibles sur www.aberdeenstandard.com. Le Prospectus, les Rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds compris dans Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I constitue une seule entité légale, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
- Le Dépositaire et l'Administrateur du Fonds est BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg. La législation fiscale de Luxembourg peut avoir un effet sur votre situation fiscale personnelle. La responsabilité de ASI Lux ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Ce Fonds est agréé à Luxembourg et réglementé par le CSSF. ASI Lux est agréé à Luxembourg et réglementé par le CSSF.
- L'agent payeur et représentant en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur, les Statuts de l'Association, les rapports annuels et intermédiaires peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.
- Les détails de la politique de rémunération mise à jour en vertu de la Directive OPCVM V, y compris, sans limitation, une description de la méthode de calcul des rémunérations et avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, y compris la composition du Comité de rémunération, sont disponibles sur www.aberdeenstandard.com sous « Documentation » et une version papier sera tenue à disposition sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.
- *Disponibles en anglais, français, allemand, italien et espagnol, **Disponibles en français et en anglais.